

## Les Cahiers de droit



MOHAMED LOTFI M'RINI, *De La Havane à Doha - Bilan juridique et commercial de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 517 p., ISBN 2-7637-8151-9.

Richard Ouellet

Volume 46, numéro 4, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043873ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043873ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ouellet, R. (2005). Compte rendu de [MOHAMED LOTFI M'RINI, *De La Havane à Doha - Bilan juridique et commercial de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 517 p., ISBN 2-7637-8151-9.] *Les Cahiers de droit*, 46(4), 975–977. <https://doi.org/10.7202/043873ar>

## Chronique bibliographique

MOHAMED LOTFI M'RINI, **De La Havane à Doha – Bilan juridique et commercial de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral**, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 517 p., ISBN 2-7637-8151-9.

Les États qui se sont constitués parties contractantes de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT) reconnaissaient, dès 1947, que «leurs rapports [devraient] être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective<sup>1</sup>». L'Organisation mondiale du commerce (OMC), instituée en 1995 par l'*Accord de Marrakech* sur les bases du GATT, est fondée sur les mêmes objectifs complétés, cette fois, par l'idée «qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent d'une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique<sup>2</sup>». Soixante ans après la signature du GATT et dix ans après la naissance de l'OMC, nombreuses sont les critiques voulant que le système commercial multilatéral n'a pas tenu ses promesses à l'égard des pays en développement (PED). Force est de constater en effet que le système commercial multilatéral (SCM) a été un moteur de croissance économique pour une

large part de la communauté des États, mais qu'il a laissé certaines régions du globe en marge et n'a guère contribué à réduire la pauvreté dans plusieurs de ces régions. Il ne faut pas s'étonner que le cycle de négociations commerciales multilatérales qui a cours aujourd'hui à l'OMC – le *Programme de Doha pour le développement* – fasse une priorité d'une meilleure prise en considération des besoins des PED dans les accords économiques multilatéraux.

C'est à cette question qui est malheureusement toujours brûlante d'actualité que s'attaque Mohamed Lotfi M'Rini. Dans une étude juridique enrichie et renforcée par une analyse économique et par des considérations historiques et politiques, l'auteur traite «la problématique des rapports des PED avec le SCM en [se] référant à la nature, au rythme et aux résultats de la participation et de l'intégration des PED dans le cadre multilatéral<sup>3</sup>». Pour ce faire, il procède en deux temps. La première partie de l'ouvrage est consacrée à ce qu'il nomme l'«intégration périphérique». La seconde partie porte plutôt sur une intégration qu'il qualifie de profonde. Cette division fondamentale de l'ouvrage et l'intitulé de chacune des deux parties sont brièvement justifiés en introduction, à la fin de la première partie<sup>4</sup> et au

1. *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT de 1947)*, dans *Résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay – Textes juridiques*, Genève, GATT, 1994, p. 512, préambule, par. 2.

2. *Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce*, *op. cit.*, note 1, p. 6, préambule, par. 2.

3. M.L. M'RINI, *De La Havane à Doha – Bilan juridique et commercial de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 4.

4. La conclusion de la première partie regroupe les fondements théoriques de la division opérée par l'auteur. À la fin de la conclusion de la première partie (p. 237-241), se trouve l'explication la plus étoffée de cette division. Il nous semble d'abord que cette discussion, fondement de la structure de l'ouvrage, n'a pas sa place dans la conclu-

début de chacune des deux parties. Il nous faut avouer que l'explication fournie par l'auteur sur la conception de son plan nous a échappé. Nous n'avons pas perçu en quoi la distinction typologique des intégrations des PED était nécessaire. À l'analyse des diverses manifestations de l'intégration des PED dans le système commercial multilatéral que l'auteur décrit, nous voyons mal en quoi les éléments du processus d'intégration décrits dans la première partie sont plus périphériques ou moins profonds que ceux de la seconde partie. Sans vouloir dicter à l'auteur l'ordonnement à donner aux phénomènes qu'il observe, nous estimons qu'une division entre les mesures d'intégration relevant du GATT et les mesures d'intégration liées aux autres accords commerciaux multilatéraux aurait été plus naturelle, plus facile à appréhender pour le lecteur et n'aurait pas desservi la démonstration. Heureusement, le propos garde toute sa force. Si le plan choisi par l'auteur n'est pas présenté de façon tout à fait convaincante, son analyse reste pénétrante et pertinente, basée qu'elle est sur une recherche documentaire originale et portant sur une problématique encore trop peu explorée par les observateurs des phénomènes de l'intégration économique et de la libéralisation des marchés.

Le premier chapitre porte sur la naissance du système commercial multilatéral. En rappelant les résultats des travaux des économistes List et Prebisch, l'auteur montre d'abord comment les PED ont été convaincus, au début du siècle dernier, de l'opportunité d'adopter et de maintenir des défenses tarifaires afin de protéger notamment leurs industries naissantes. L'essentiel du chapitre est ensuite consacré à une mise en contexte et à une étude chronologique des négociations d'après-guerre qui auraient dû mener à l'adoption de la *Charte de La*

*Havane* et à la création de l'OMC. L'auteur y montre bien que la Charte de La Havane aurait pu permettre l'instauration d'un juste équilibre entre les besoins de développement des PED et le souhait des pays déjà industrialisés d'abaisser les barrières au commerce. Le rejet par les États-Unis de cette charte rompra l'équilibre souhaité et décevra les espoirs des PED qui comprendront alors que la prise en considération de leurs intérêts dans le système commercial multilatéral ne s'obtiendra que dans la durée, par la mise en place d'un système juridique faisant place à leurs demandes spécifiques.

Aux chapitres deuxième et troisième, l'auteur s'intéresse à l'application de dispositions du GATT de 1947. Il observe au chapitre II les mesures d'appui au développement prévues dans l'article XVIII. À raison, l'auteur consacre plus de la moitié de ce chapitre à l'application de la section B de l'article XVIII qui reconnaît aux PED qui éprouvent des difficultés à équilibrer leur balance des paiements le droit de mettre en place des mesures de restriction du commerce. Le chapitre III porte sur la partie IV du GATT qui a pour objet de concilier commerce et développement. Après avoir longuement décrit la teneur normative de cette partie du GATT, l'auteur conclut que sa portée juridique est faible et que sa fonction se révèle plutôt symbolique ou politique.

Le chapitre IV aborde une question plus largement connue, celle du traitement préférentiel. L'auteur y décrit les divers régimes de préférence autorisés par le GATT. Les développements sur l'expérience européenne et sur les accords préférentiels entre PED retiendront particulièrement l'attention du lecteur nord-américain qui connaît peu ou mal ces régimes de préférence.

La seconde partie de l'ouvrage débute, au chapitre V, par une présentation des manifestations et des outils de l'intégration profonde des PED dans le SCM. La fin de la section 2 de ce chapitre, consacrée au traitement spécial et différencié, est certainement la plus instructive pour le juriste qui s'intéresse à l'interprétation des accords de l'OMC. Ce

---

sion d'une partie. Elle aurait dû intervenir au début de l'ouvrage. Il nous apparaît ensuite que cette discussion n'est pas indispensable à l'intelligibilité de la démonstration par ailleurs originale et implacable qu'offre Mohamed Lotfi M'Rini.

qu'il est convenu d'appeler le « traitement spécial et différencié » comprend toutes les mesures devant permettre précisément de faciliter l'application des accords de l'OMC par les PED. Ce traitement se traduit de multiples façons dans les accords conclus à l'issue du cycle d'Uruguay. À l'occasion d'une étude fouillée sur le contenu et sur la valeur juridique du traitement spécial et différencié, l'auteur fait une revue exhaustive des dispositions où il se manifeste. Le chapitre V se termine par de bons mais trop courts développements sur le phénomène de l'explosion des adhésions des PED à l'OMC.

Les trois derniers chapitres de la seconde partie portent sur des accords commerciaux multilatéraux touchant le commerce des produits et qui ont été plus fréquemment commentés dans la doctrine juridique. Le chapitre VI est consacré à l'intégration des PED par et dans l'*Accord sur les subventions et mesures compensatoires*. Le même exercice est fait au chapitre VII avec l'*Accord sur les textiles et les vêtements*. Finalement, l'*Accord sur l'agriculture* fait l'objet, au chapitre VIII du même type d'analyse que les accords exposés dans les deux chapitres précédents. Dans chacun de ces trois chapitres, l'auteur expose avec clarté et concision le contexte ayant rendu ces accords nécessaires et les besoins particuliers des PED à l'égard des questions traitées dans chaque accord. Il offre chaque fois une bonne revue du déroulement des négociations ayant mené à l'accord et montre en quoi son application a été modelée sur les besoins des PED.

Dans la conclusion générale de l'ouvrage, l'auteur rappelle combien l'intégration des PED dans le SCM s'est faite par des mécanismes juridiques faibles. Il suggère ensuite quatre stratégies concrètes devant permettre aux PED d'obtenir une meilleure prise en considération de leurs intérêts dans les accords de l'OMC et ainsi de mieux intégrer le SCM.

C'est à un lectorat rompu aux méthodes et au jargon du droit international écono-

mique que s'adresse Mohamed Lotfi M'Rini. Le grand nombre d'instruments juridiques dont il observe l'évolution et l'application, l'ampleur des questions qu'il aborde, peut-être aussi son style littéraire, lui laissent peu de marge pour bien amener les sujets à l'étude. Nous dirons de cet ouvrage que, à défaut d'être aisément accessible, il offre les qualités d'un ouvrage que tout chercheur qui s'intéresse à l'évolution du système commercial multilatéral et à son impact sur les PED voudra garder à portée de la main. La recherche documentaire est de haut niveau. Les nombreux tableaux, figures et statistiques sont utilisés avec efficacité. Ils servent toujours bien le propos. L'auteur a également fait un remarquable effort de prise en considération, voire d'incorporation de la donne politique, économique et sociale aussi souvent que possible dans son analyse juridique. Ce choix est heureux. Il donne ainsi à son ouvrage un avantage comparatif notable sur les autres monographies traitant des mêmes questions. Nous regrettons toutefois que la seconde partie de son livre ne comporte pas de développement sur l'*Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* ni sur l'*Accord général sur le commerce des services*, deux accords d'importance dont l'application a pu influencer durement sur l'économie des PED. Un développement en début d'ouvrage sur la notion mouvante et relative de PED aurait en outre, croyons-nous, contribué à la clarté de la présentation. Cependant, malgré quelques éléments structurels et certains choix scientifiques qui pourraient être remis en question, l'auteur offre un travail de recherche dont la solidité, l'utilité et la pertinence sont évidentes. Voilà un ouvrage auquel il faudra revenir souvent si la Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2005 à Hong Kong n'apporte pas les résultats espérés par de nombreux PED.

Richard OUELLET  
Université Laval